

Le contrôle de légalité (réservée aux élus locaux)



Composante
FORMATION
CONTINUE A
L'UNIVERSITÉ



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

Le contrôle de légalité constitue une étape essentielle dans la sécurisation des actes des collectivités territoriales. Mieux comprendre son fonctionnement, ses objectifs et ses implications permet aux élus locaux de prévenir les irrégularités et d'agir dans le respect du cadre juridique. Cette formation offre une lecture claire des procédures de contrôle exercées par l'État, des actes concernés et des bonnes pratiques à adopter pour garantir la conformité des décisions locales.

Objectifs

- * Comprendre les principes du contrôle de légalité
- * Mettre en place une procédure de contrôle de légalité
- * Comprendre comment éviter les sanctions, annulations ou retards dans la mise en œuvre des projets locaux

Organisation

Contrôle des connaissances

Évaluation des connaissances en fin de formation, de type QCM.

Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation.

Aménagements particuliers

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Adaptations au cas par cas.

Se rapprocher de la référente handicap : Stéphanie LOUVEAU

fcu-handicap@univ-artois.fr / 03 21 60 49 33

Admission

Conditions d'admission

Coût de la formation :

- * 520 € (possibilité de prise en charge par le DIF Élus ou par la collectivité)
- * 1625 € (groupe intra dans vos locaux)

Modalités d'inscription

Contactez la FCU Artois (voir rubrique Contacts).

Public cible

Élus locaux



Capacité d'accueil

12 participants maximum

Infos pratiques

Autres contacts

FCU Artois

Tél : 03 21 60 37 68

Mail : fcu-fare@univ-artois.fr

Campus

 Campus d'Arras

 Campus de Béthune

 Campus de Douai

 Campus de Lens - Faculté



Programme

Organisation

La formation se déroule sur une journée (6h30). Pour connaître la prochaine date, vous pouvez [consulter cette page](#).

La formation se déroule dans les locaux de l'Université d'Artois (Arras, Béthune, Douai ou Lens). Il est également possible d'organiser la formation dans vos locaux, sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

Contenu :

Rappels fondamentaux du contrôle de légalité

- * Définition et rôle du contrôle de légalité
- * Actes concernés (délibération, budget, décision d'urbanisme, etc.)
- * Délais de transmission et délai d'examen

Les risques juridiques encourus par les collectivités territoriales

- * Vices de forme/vices de compétence/vice de fond
- * Les conséquences pour les collectivités : annulation de l'acte, impact financier, responsabilité pénale des élus
- * Analyse d'un acte administratif

La sécurisation des actes juridiques

- * Anticiper les contrôles
- * Collaboration avec les juristes
- * Conformité aux textes légaux
- * Étude de cas pratique sur un contentieux

Modalités pédagogiques :

- * PowerPoint pour présenter la partie théorique
- * Partage d'expérience entre pairs
- * Étude de cas fictifs
- * Quiz interactif
- * Analyse d'actes réels annulés
- * Contrôle préfectoral simulé

Intervenante :

Jenny PLEZ

Cadre administratif et financier, Région Hauts-de-France.

Titulaire d'un Master en Droit des collectivités territoriales, intervenante en droit public à l'Université d'Artois.

[Téléchargez la plaquette de présentation](#)